

de Montréal. Aussitôt, M. de Montigny fut renvoyé avec son parti pour surveiller les mouvements du Major et le harasser dans sa marche. En ce moment, les ennemis arboraient pavillon, offrant de se rendre si leurs vies pouvaient être protégées contre les Sauvages. Le capitaine Forster, à force de prières, en obtint la promesse de ces derniers, quoiqu'ils eussent formé la résolution contraire, en voyant que les rebelles rejetaient les offres qui leur étaient faites. Cette promesse fut transmise par une lettre que le Capitaine Forster écrivit en ces termes :

Au Camp des Cèdres, 19 Mai 1776.

“ MAJOR BUTTERFIELD,

“ Monsieur,—J'ai pu obtenir, à force de prières, de
 “ faire changer la résolution des Sauvages qui voulaient
 “ ne vous accorder aucun quartier, puisque vous aviez
 “ refusé mes offres, et je suis heureux de pouvoir vous as-
 “ surer, à vous et à votre garnison, votre sûreté personnelle.
 “ Mais comme les sentiments de ces sauvages ne sont pas
 “ très constants, je voudrais profiter de leur bonne disposi-
 “ tion actuelle et vous accorder les conditions qui suivent :

“ I. Le fort se rendra dans une demi-heure, avec la vie sauve et les habits que vous portez.

“ II. Toutes les provisions, etc., seront délivrées de bonne foi à la personne qui sera appointée pour les recevoir.

“ III. Pour empêcher qu'on ne fasse quelque insulte à la garnison, le Capitaine Forster viendra seul avec sa compagnie et six chefs sauvages prendre possession du fort.”

“ Ces termes ayant été acceptés, le Capitaine Forster s'avança vers les lignes des ennemis avec environ cinquante hommes, à quatre heures après midi, et à cinq, nous en fûmes sortir les prisonniers dans la crainte qu'ils ne fussent insultés par les Sauvages, que nous étions obligés de laisser venir dans le camp piller le butin qui leur appartenait. Quand les Sauvages se furent retirés, nous emmenâmes les prisonniers et les logeâmes dans leurs bar-